

**Règlement jeu concours**  
**« EPIQË DAYS »**  
**Samedi 21 avril 2018**

**ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, immatriculée sous le numéro SIREN 318 455 698, dont le siège social est situé au 7 rue d'Astorg 75008 Paris (ci-après désignée « Société Organisatrice ») organise le samedi 21 avril 2018 un jeu-concours intitulé « Jeu Challenge EpiqE Days » (ci-après désigné « Jeu ») sur l'Hippodrome d'Enghien situé Place André Foulon 95230 Soisy-Sous-Montmorency.

**ARTICLE 2 : PARTICIPANTS**

La participation au Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques majeures exclusivement.

Ne peuvent toutefois pas y participer, les personnes salariées, employées ou collaboratrices de la Société Organisatrice ou du PMU, de leurs filiales ou de leurs sous-traitants ainsi que les membres de leurs familles ou les personnes vivant sous le même toit, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

Il n'est admis qu'une seule participation par personne.

Les participants autorisent toutes les vérifications nécessaires concernant notamment leur identité, coordonnées postales ou encore la loyauté ou sincérité de leur participation. La Société Organisatrice se réserve donc le droit de demander aux participants de justifier la véracité de ces informations à tout moment du Jeu.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier à la Société Organisatrice à première demande de cette dernière, sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

**ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU**

Chaque participant devra avoir correctement rempli le bulletin de participation disponible aux entrées de l'Hippodrome d'Enghien, situé place André Foulon – 95230 Soisy Sous Montmorency, en indiquant ses nom, prénom, date de naissance et adresse électronique (email).

Le bulletin devra être complété de façon lisible et sans rature, sous peine de nullité. Ne seront pas prises en considération les participations dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées au-delà des dates et heures indiquées aux présentes ou celles non conformes au présent règlement.

Chaque participant ne pourra déposer qu'un seul bulletin (même nom, prénom, date de naissance et adresse électronique). A défaut, l'ensemble des bulletins contrevenants seront écartés du tirage au sort.

Le samedi 21 avril 2018, de la première à la septième course de « la journée du Prix de l'Atlantique Casino Barrière Enghien les Bains », tous les drivers de chaque course se verront attribuer des points selon le barème suivant :

L'ATTRIBUTION DES POINTS			
<b>BARÈME - COURSES DE GROUPE I</b>		<b>BARÈME - AUTRES COURSES</b>	
Place	Points	Place	Points
1er	60	1er	30
2e	40	2e	20
3e	20	3e	10
4e et au-delà	2	4e et au-delà	1

Le driver cumulant le plus de points après la septième course de « la journée du Prix de l'Atlantique Casino Barrière Enghien les Bains » sera sacré vainqueur du Challenge EpiqE Days.

L'ATTRIBUTION DES POINTS			
<b>BARÈME - COURSES DE GROUPE I</b>		<b>BARÈME - AUTRES COURSES</b>	
Place	Points	Place	Points
1er	60	1er	30
2e	40	2e	20
3e	20	3e	10
4e et au-delà	2	4e et au-delà	1

Les participants devront essayer d'identifier le driver qui sera sacré vainqueur du Challenge EpiqE Days de « la journée du Prix de l'Atlantique Casino Barrière Enghien les Bains ». Pour cela, ils devront écrire sur le bulletin de participation, le nom et le prénom du driver qui, selon eux, remportera le Challenge.

Ce bulletin complété devra être déposé le samedi 21 avril 2018 dans l'urne installée sur le stand EpiqE Days sur l'Hippodrome d'Enghien, au plus tard avant l'arrivée de la cinquième course.

#### **ARTICLE 4 : LOTS MIS EN JEU**

Les lots mis en jeu sont :

**Lot 1** : 1 (un) diner pour 2 (deux) personnes au Restaurant le Baccara du Casino Barrière Enghien les Bains situé avenue de ceinture, 95880 Enghien les Bains.

Le lot comprend l'entrée du Casino et le diner. Le lot est valable 1 (un) an à compter de la date du tirage au sort.

Le gagnant devra présenter une pièce d'identité pour accéder au Casino d'Enghien les Bains et profiter de son lot.

**Lot 2** : 1 (un) diner pour 2 (deux) personnes au Restaurant le Pearl's du Casino Barrière Enghien les Bains situé avenue de ceinture, 95880 Enghien les Bains.

Le lot comprend l'entrée du Casino et le diner. Le lot est valable 1 (un) an à compter de la date du tirage au sort.

Le gagnant devra présenter une pièce d'identité pour accéder au Casino d'Enghien les Bains et profiter de son lot.

**Lots 3 à 10** : 2 (deux) entrées pour la Casino Barrière Enghien les Bains ; soit 8 (huit) lots de 2 (deux) entrées.

Les lots sont valables 1 (un) an à compter de la date du tirage au sort.

Les gagnants devront présenter une pièce d'identité pour accéder au Casino d'Enghien les Bains et profiter de leur lot.

En aucun cas, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèces du lot attribué ou échanger le lot contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par des lots d'une valeur égale ou supérieure sans dédommagement, notamment en cas d'indisponibilité dudit (desdits) lot(s).

Si le nombre de participants au Jeu était inférieur au nombre de lots à gagner, la Société Organisatrice se réserverait le droit de remettre en jeu les lots non distribués à l'occasion d'un autre jeu-concours qu'elle se réserverait le droit d'organiser.

#### **ARTICLE 5 : DETERMINATION DU GAGNANT**

Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants ayant donné la bonne réponse, le 21 avril 2018 sur l'Hippodrome d'Enghien, après l'arrivée de la 7<sup>ème</sup> course de la journée.

Le nombre de gagnants est fixé à 10 (dix).

Les gagnants pourront retirer leur lot le jour même sur présentation d'une pièce d'identité, au stand EPIQE DAYS.

Les gagnants absents lors du tirage au sort seront avertis par la Société Organisatrice dans un délai d'1 (une) semaine après la date de fin du Jeu, par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront indiqué sur le bulletin.

La liste des gagnants sera affichée pendant 2 (deux) semaines après le tirage au sort précité dans le Grand Hall de l'hippodrome d'Enghien.

Les lots seront alors expédiés aux gagnants après vérifications de leurs coordonnées.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les coordonnées communiquées ne correspondent pas à celles des gagnants ou sont erronées ou si les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. Dans ces différents cas, la Société Organisatrice ne sera pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de trouver les gagnants indisponibles ou injoignables lesquels, dans ce cas, ne recevront pas leurs lots et ne pourront prétendre à aucune indemnité ou contrepartie.

Les lots non réclamés redeviendront de plein droit la propriété de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 6 : -REGLEMENT DU JEU**

Le règlement du jeu est disponible au stand EPIQE DAYS ainsi que sur le site Internet [www.hippodrome-enghien.com](http://www.hippodrome-enghien.com). Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société Organisatrice. Les frais postaux ainsi occasionnés seront remboursés sur demande expresse au tarif lent de la poste en vigueur dans la limite d'une demande par personne (même nom, même date de naissance).

#### **ARTICLE 7 : RECLAMATION**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Les modalités du Jeu ainsi que les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessous, par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du tirage au sort :

Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français  
Direction du Marketing et de la Communication  
Jeu Concours – Challenge EPIQE DAYS  
7 rue d'Astorg

Aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement ne sera traitée.

En cas de désaccord persistant, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure reconnue comme telle par la jurisprudence des tribunaux français, elle était amenée à annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions du Jeu.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel que soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

#### **ARTICLE 9 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données à caractère personnel recueillies via le bulletin de participation sont traitées conformément à la réglementation française et européenne régissant la protection des données.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données à caractère personnels le concernant qu'il peut exercer auprès de la Société Organisatrice en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité soit à l'adresse figurant en en-tête, soit en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@letrot.com](mailto:dpo@letrot.com).

Les données à caractère personnel collectées sont destinées à la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français (LeTROT) pour l'organisation du présent jeu concours. Dans ce cas, elles sont conservées pour la durée du jeu concours et sont ensuite archivées pendant la durée légale de prescription de droit commun.

Si le participant a consenti à recevoir des offres de leur part et être informé de leur actualité, ses données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées aux membres d'EPIQE, c'est-à-dire à :

- la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français,
- France Galop,
- PMU
- EQUIDIA
- EPIQE

Dans ce cas, et sauf opposition de la part du participant, ses données à caractère personnel sont conservées pour une durée de 3 (trois) ans à compter de leur collecte ou de sa dernière prise de contact avec un membre d'EPIQE.